

et le surplus global net pour ces deux années s'établit à plus de \$100,000,000. Ces surplus considérables ne sont qu'en partie attribuables à l'augmentation sensible des recettes. Les dépenses en capital ont été considérablement réduites et le niveau élevé de l'emploiement durant la guerre a diminué de plus de \$30,000,000 le coût des secours directs. Cette dernière épargne a un peu plus que suffi à contre-balancer les fortes augmentations des dépenses pour le bien-être, l'enseignement et l'agriculture. L'amélioration des finances provinciales est révélée du fait que le passif direct brut a baissé de \$104,723,000 (5 p.c.) de 1940 à 1943, tandis que les fonds en caisse et placements ont augmenté de \$70,308,000.

Environ 78 p.c. de l'augmentation du revenu, de 1939 à 1943, s'est produite au cours des deux premières années de guerre, 1940 et 1941. Au début, l'accélération de l'activité économique, ajoutée à l'imposition de quelques impôts nouveaux ou plus lourds*, a augmenté les recettes provinciales. Dans la suite, la loi de 1942 sur les accords fiscaux entre le Dominion et les provinces et, plus récemment, la garantie par le Dominion des profits provinciaux sur la vente des boissons alcooliques† ont stabilisé une grande partie des recettes provinciales à ces niveaux plus élevés. Sous l'empire de la loi sur les accords fiscaux entre le Dominion et les provinces, chacune des provinces s'engage à céder les domaines d'imposition sur le revenu personnel et sur les corporations, pour la durée de la guerre et, ensuite, pendant une certaine période de rajustement, en échange d'une subvention calculée d'après: (a) le montant ainsi prélevé durant l'année financière expirant à la date la plus rapprochée du 31 décembre 1940; ou (b) le coût du service de la dette nette payé, moins les revenus tirés des droits successoraux, durant la même période. En vertu de ces accords, et grâce au revenu provincial découlant des taxes sur l'essence garanti par une autre disposition de la même loi, le Dominion est devenu la principale source de revenu provincial—fait parfaitement illustré par le déplacement des sources du revenu provincial, tel qu'indiqué au tableau 29.

La structure du revenu provincial n'a subi aucun changement fondamental au cours des années financières expirant à la date la plus rapprochée du 31 décembre 1943. Les nouveaux déclinis du revenu provenant des taxes sur l'essence et des arrérages prélevés sur le revenu provincial et les impôts sur les corporations, ont été contre-balançés par les sommes plus considérables reçues du Fédéral, conformément aux termes de la loi sur les accords fiscaux entre le Dominion et les provinces. Le revenu provenant de la régie des boissons alcooliques, qui ne le cède en importance qu'aux subventions en vertu des accords fiscaux, a augmenté de 8.2 p.c. et atteint la nouvelle cime de \$64,986,000, près du double du revenu de 1939; les augmentations sont enregistrées dans chaque province, sauf en Colombie Britannique où le déclin marqué est de 14.7 p.c. La taxe de vente de détail dans le Québec et la taxe d'enseignement en Saskatchewan ont contribué à l'augmentation du revenu en 1943. Le revenu découlant de la taxe d'enseignement en Saskatchewan, affectée à des fins éducationnelles, excède les dépenses de l'enseignement de cette province.

La diminution de \$2,122,000 (3.3 p.c.) dans le service de la dette nette en 1943, sur un maximum de \$64,140,000 en 1942, est un indice de l'amélioration des finances provinciales. Ce renversement d'une tendance à long terme constamment à la hausse est dû, en majeure partie, à l'amortissement de la dette et à la réduction du taux moyen d'intérêt. Toutefois, en Saskatchewan, le service de la dette brute est légèrement plus élevé; mais le service de la dette nette diminue de \$616,000, grâce aux \$736,000 d'intérêt reçus de la Commission du prêt agricole. L'augmen-

* La plus profitable des ces taxes est la taxe imposée par Québec sur les ventes de détail en 1940 et l'impôt additionnel de 2 p.c. sur les bénéfices des corporations imposé par l'Ontario à la suite du discours du budget en 1939.

† Discours du budget, 2 mars 1943.